

# BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

LES DIX PREMIÈRES ANNÉES D'ACTIVITÉ  
1958-1967



BANQUE EUROPÉENNE  
D'INVESTISSEMENT

LES DIX PREMIÈRES ANNÉES D'ACTIVITÉ  
1958-1967

Tiré à part du chapitre I du Rapport Annuel 1967

Le 25 janvier 1958, se tenait à Bruxelles la première réunion du Conseil des Gouverneurs de la Banque. Une année plus tard, le 22 mars 1959, le Président de la Banque signait les premiers contrats de prêt.

A la fin de 1967, la Banque avait approuvé 187 prêts pour un montant de 978,4 millions d'unités de compte<sup>(1)</sup>. Les investissements relatifs à ces prêts peuvent être estimés à quelque 4,5 milliards d'unités de compte.

Quels enseignements est-il possible de tirer d'une évolution s'étendant sur les dix premières années d'existence de la Banque ? Trois aspects méritent à cet égard de faire l'objet d'un examen : le développement des ressources, l'orientation générale de l'activité et l'incidence économique des prêts.

## 1. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES

Le capital de la Banque souscrit par les États membres a été fixé par les statuts à un milliard d'unités de compte. Un quart de ce montant, 250 millions, a été versé dans les trente mois à compter de l'entrée en vigueur du Traité de Rome, c'est-à-dire avant la fin de juin 1961. Aux termes des statuts, le capital souscrit mais non versé, 750 millions, constitue la garantie des emprunts à émettre sur les marchés des capitaux.

C'est en 1961 que la Banque a procédé à ses premières émissions. Lors de sa création, l'idée avait été avancée qu'elle s'efforceraient de recueillir, dans une large mesure, les ressources nécessaires sur les marchés extérieurs à la Communauté. Deux facteurs très importants ont bouleversé cette prévision. En premier lieu, dès la fin de 1958-1959, plusieurs pays européens

---

(1) 1 unité de compte = 0,88867088 gramme d'or fin, ce qui correspond à la parité or du dollar des États-Unis.

rétablissaient la convertibilité externe de leur monnaie et amorçaient un large mouvement de libération des contrôles des changes et des capitaux. En second lieu, quelques années plus tard, le monde assistait au renversement inattendu de la balance américaine des paiements qui allait entraîner, en 1963, l'établissement d'une taxe sur certaines exportations de capitaux, la taxe de péréquation de l'intérêt, destinée à détourner les résidents américains de la souscription de titres étrangers.

Ainsi, en dépit de circonstances peu favorables à la collecte de l'épargne à long terme en Europe, l'évolution des faits conduisait la Banque à orienter sa politique d'emprunt essentiellement en fonction des disponibilités existant sur les marchés des Six. Cette politique, formulée avec la prudence nécessaire, s'est inspirée de la nécessité de s'imposer graduellement en tant que nouvel émetteur institutionnel de premier ordre, tout en s'efforçant d'ajuster les appels de fonds aux exigences de la situation conjoncturelle et de la position de la balance des paiements de chacun des pays membres, et à la situation du marché des capitaux.

Au 31 décembre 1967, le montant total des emprunts émis directement sur les marchés nationaux de la Communauté atteignait 372 millions d'unités de compte, soit environ les deux tiers des ressources collectées par la Banque sur l'ensemble des marchés financiers. Tous les pays membres y ont participé : 120 millions d'unités de compte ont été recueillis en Italie, 93 millions en France, 68 millions en Allemagne, 47 millions aux Pays-Bas, 43 millions en Belgique, 1 million au Luxembourg. L'Italie occupait la première place à la fois comme emprunteur (523 millions) et comme prêteur (120 millions) de la Banque, montrant ainsi la contribution des régions les plus favorisées de ce pays aux financements de la Banque et ainsi, tout particulièrement, à ceux qui concernent le relèvement des régions moins favorisées du Mezzogiorno et des Iles.

A côté de cette mobilisation de l'épargne sur les marchés nationaux des pays membres, le développement du marché international des capitaux a offert à la Banque une autre occasion de faire appel à l'épargne, surtout européenne, en émettant à New York et à Luxembourg des obligations libellées en dollars, destinées à des souscripteurs ne résidant pas aux États-Unis. Les émissions en dollars se sont élevées à 180 millions d'unités de compte; effectuées par des syndicats internationaux composés d'institutions

financières européennes et américaines, leur placement a contribué à ouvrir la voie à des formes de collaboration étroite entre les banques d'investissement des États-Unis et les banques européennes.

Tableau 1 – EMPRUNTS DE LA BANQUE

<i>Exercice</i>	<i>Nombre</i>	<i>Montant (millions d'u.c.)</i>
1961	3	21,4
1962	2	32,3
1963	3	35,2
1964	5	66,8
1965	4	65,0
1966	6	138,5
1967	8	194,5
1961-1967	31	553,7

Le tableau 1, qui résume l'évolution des emprunts de la Banque, montre, après une période consacrée à la mise au point des arrangements administratifs et fiscaux, une croissance rapide, particulièrement nette pour les deux années les plus récentes. La Banque a mis à profit les dix premières années de son existence pour établir et développer son crédit, condition essentielle de l'expansion de son activité.

## 2. L'ORIENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Depuis sa création, la Banque a approuvé un peu moins de 200 prêts pour un montant de l'ordre du milliard d'unités de compte – soit un montant sensiblement égal à celui de son capital souscrit.

Le montant annuel total des prêts approuvés (tableau 2) témoigne d'une activité croissante; il a, en effet, plus que doublé des trois premières

années aux quatre suivantes et, de nouveau presque doublé entre cette dernière période et l'année 1967.

Tableau 2 – PRÊTS DE LA BANQUE

Périodes	Montant annuel moyen des prêts approuvés (millions d'u.c.)		
	ordinaires	de la section spéciale	totaux
1959-1961	53,4	—	53,4
1962-1963	99,0	—	99,0
1964-1965	101,7	27,1	128,8
1966	118,7	13,5	132,2
1967	177,3	55,5	232,8

Les tableaux 3 et 4 montrent la ventilation des prêts à un triple point de vue : nature des prêts; pays dans lesquels les projets ont donné lieu à des financements de la part de la Banque; secteurs financés.

En ce qui concerne la nature des prêts, une distinction fondamentale sépare les opérations ordinaires, des prêts qui relèvent de la Section Spéciale. Celle-ci a été créée en mai 1963 par décision du Conseil des Gouverneurs, afin que la Banque disposât d'un instrument approprié pour intervenir dans l'intérêt de la Communauté, chaque fois que la nature des projets à financer, ou un déséquilibre de la balance des paiements d'un pays associé, justifierait l'octroi d'une aide financière sous forme de prêts assortis de conditions de faveur : faibles taux d'intérêt, longue durée et longue période de franchise, notamment. La Section Spéciale n'est pas juridiquement distincte de la Banque, mais les opérations que la Banque effectue par elle sont financées à l'aide de ressources particulières gérées séparément. Ces opérations sont en effet réalisées sur la base de mandats donnés à la Banque par la Communauté ou par les États membres aux risques exclusifs des mandants.

Tableau 3 – PRÊTS DE LA BANQUE (1)  
Répartition par type de prêts et par pays au 31 décembre 1967  
(Opérations ordinaires et spéciales)

Pays	Nombre de projets	Montant (millions d'u.c.)	Part de chaque pays par rapport à l'ensemble (%)
I. Opérations ordinaires			
Pays membres			
Belgique	2	20,8	2
Allemagne	16	78,6	8
France	20	138,4	14
Italie	98	523,6	53
Luxembourg	1	4,0	—
	137	765,5	77
Pays associés :			
Grèce	15	68,9	8
Côte d'Ivoire	1	1,0	—
Cameroun	4	8,3	1
Congo-Brazzaville	1	9,0	1
Sénégal	1	2,4	—
	22	89,6	10
Total	159	855,1	87
II. Opérations spéciales			
Turquie	22	103,3	11
E.A.M.A. - P.T.O.M. (2)	6	20,0	2
Total général	187	978,4	100

(1) Prêts approuvés déduction faite de deux prêts annulés après approbation et, en ce qui concerne les montants, de la partie annulée des prêts approuvés.

(2) Prêts sur ressources du F.E.D. ayant fait l'objet d'un avis favorable de la B.E.I. et pour lesquels la décision de financement de la Commission des Communautés européennes a été prise.

Le premier cas d'application de la Section Spéciale a été le financement de l'assistance à la Turquie pour lequel les procédures sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1964. Le deuxième cas consiste dans le fait que, selon une décision prise par le Conseil des Gouverneurs en février 1964, les opérations de prêts à conditions spéciales sur les ressources du deuxième Fonds européen de Développement sont traitées par la Section Spéciale.

Tableau 4 – PRÊTS DE LA BANQUE (1)  
Répartition par secteur au 31 décembre 1967  
(Opérations ordinaires et spéciales)

Secteur	Nombre de projets	Montant (millions d'u.c.)	Part de chaque secteur par rapport à l'ensemble (%)
AMÉNAGEMENT AGRICOLE	12	131,8	13
ÉNERGIE	18	149,3	15
TRANSPORTS	21	273,7	28
dont :			
– Chemins de fer	8	113,2	
– Routes	11	139,3	
– Gazoducs	2	21,2	
ÉQUIPEMENT PORTUAIRE	1	1,0	–
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3	40,1	4
INDUSTRIE	132	382,5	40
dont :			
– Industries extractives	3	11,0	
– Sidérurgie	3	48,9	
– Métaux non ferreux	4	14,2	
– Matériaux de construction	15	23,6	
– Verre et céramique	7	10,4	
– Pâte à papier - papier	8	43,7	
– Industrie mécanique	28	66,4	
– Industrie chimique	28	121,1	
– Textile et habillement	13	12,0	
– Industrie alimentaire	17	27,1	
– Autres industries	6	4,1	
Total	187	978,4	100

(1) Voir les notes de renvoi, tableau 3.

Dans ces opérations en faveur des États africains et malgache associés et des Pays et Territoires d'Outre-Mer (1), la Banque assure, conjointement avec la Commission des Communautés économiques européennes,

(1) Les dix-huit États parties signataires de la Convention de Yaoundé du 20 juillet 1963 et les treize Pays et Territoires d'Outre-Mer associés à la Communauté économique européenne.



l'instruction du projet et gère le prêt sur la base de mandats de la Communauté.

Il faut, en effet, rappeler que la Banque agit à la fois dans les pays membres, au titre du Traité de Rome, et dans les pays associés, moyennant une décision préalable, adoptée par le Conseil des Gouverneurs en application de l'article 18 des statuts. C'est ainsi qu'en matière de prêts sur les ressources ordinaires, une première décision a été prise le 10 décembre 1960 pour l'intervention de la Banque en Grèce (le montant de 50 millions de dollars initialement prévu a été porté à 125 millions de dollars en juillet 1966), et qu'en mai 1963, le Conseil des Gouverneurs décidait d'autoriser la Banque à accorder des crédits normaux sur ses propres ressources dans les dix-huit États africains et malgache et dans les Pays et Territoires associés, le montant total des prêts étant limité à 70 millions d'unités de compte.

Pour les dix premières années, le tableau 3 montre que 87% de l'activité ont concerné des opérations ordinaires, avec une nette prédominance des prêts pour des projets situés dans les pays membres. Il est vrai que cette répartition statistique est influencée, en faveur des pays membres, par le fait que les financements dans les pays associés et la création de la Section Spéciale sont de date relativement récente. En 1967, le montant des opérations ordinaires a représenté 76% du montant des opérations totales, dont la plus grande partie en faveur des pays membres.

Le tableau 3 met également en évidence la part prépondérante de l'Italie – plus de la moitié – dans le montant total des prêts accordés par la Banque. Cette part est respectivement quatre et sept fois plus élevée que celle des deux pays membres, France et Allemagne, qui viennent ensuite. Cette situation reflète à la fois les dispositions du Protocole sur l'Italie, annexé au Traité, et l'état de fait en matière de développement régional dans la Communauté. L'absence de prêts pour des projets situés aux Pays-Bas s'explique notamment par le niveau relativement bas des taux d'intérêt pratiqués dans ce pays jusqu'à une date récente.

Le tableau 4 révèle un certain équilibre entre les prêts en faveur des infrastructures (aménagement agricole, énergie, transports, télécommunications), d'une part, et de l'industrie, de l'autre. Cette répartition fait

ressortir une originalité de l'action de la Banque qui, de par ses statuts, a la faculté de financer l'un et l'autre de ces deux types bien différents de projets. Si l'on considère maintenant la ventilation des prêts par branches industrielles, une légère prédominance se remarque en faveur des industries chimique, mécanique et sidérurgique qui, requérant généralement des prêts unitaires de montants assez élevés, ont recueilli les deux tiers des montants octroyés en faveur de projets industriels.

### Prêts dans les pays membres.

De 1958 à 1967, la Banque a fait porter son effort principal sur les financements en faveur du développement régional. Une Directive du Conseil des Gouverneurs de décembre 1958 l'invitait « à consacrer une partie importante de ses ressources au financement de projets de nature à contribuer au relèvement des régions moins développées, qui représente dès maintenant l'un des objectifs majeurs de la Communauté économique européenne ». Cette action a pris essentiellement la forme de prêts pour la création ou l'aménagement d'équipements collectifs de base et de prêts industriels pour des projets situés dans les régions les moins favorisées de la Communauté. Elle s'est également étendue à certaines régions en difficulté et à des financements relatifs à la conversion d'entreprises par modernisation ou création d'activités nouvelles. A côté de ces actions – prévues par les paragraphes a) et b) de l'article 130 du Traité – la Banque est intervenue aussi dans le financement de projets d'intérêt commun à plusieurs pays (article 130 c), spécialement en matière d'infrastructures facilitant le rapprochement des marchés et de projets industriels favorisant, par inter-pénétration, l'intégration européenne.

### *Développement régional (régions moins favorisées).*

La contribution de la Banque au développement régional a été marquée par la concentration des interventions en Italie du Sud et dans les Iles. Ces régions, qui ont en commun un revenu par habitant largement inférieur à la moyenne communautaire, un taux d'émigration incontestablement élevé et des possibilités d'emploi, encore assez limitées, en particulier dans

l'industrie, ont bénéficié de plus de la moitié des prêts de la Banque dans les pays membres, représentant pour les dix premières années plus de 400 millions d'unités de compte.

En matière d'infrastructures, les projets financés ont consisté à améliorer, soit le potentiel énergétique (7 financements pour des centrales), soit les liaisons du Sud vers le Nord par voie ferrée (2 prêts) ou par autoroute (Messine-Catane), soit encore les télécommunications (Sardaigne, Sicile et Calabre) ou, enfin, grâce à l'irrigation (Metaponto en Basilicate et Ogliastro en Sicile), à modifier fondamentalement les techniques d'exploitation agricoles. La localisation des projets industriels montre une prédominance de la Sicile, la Campanie, les Pouilles et la Sardaigne, régions qui se classent aux 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> rangs des 20 régions italiennes, pour le revenu par habitant. Plusieurs prêts ont été consentis en faveur de projets situés dans le Latium, les Marches et les Abruzzes afin d'aider au développement de zones destinées à endiguer les courants d'émigration excessifs vers le Nord.

Par son action continue et cohérente en Italie, la Banque a certainement contribué à faire progresser la solution – encore imparfaite et graduelle – des problèmes de développement régional dans ce pays. D'importantes infrastructures ont été créées ou renforcées; à certains endroits, des complexes industriels dynamiques ont été édifiés tandis qu'à d'autres, les premiers éléments d'un réseau de moyennes entreprises industrielles ont été mis en place. L'influence sur l'emploi, la valeur ajoutée régionale, et même la balance des paiements (régionale ou nationale) est loin d'avoir été négligeable (1). Les actions entreprises ont eu pour résultat de ramener par endroit le taux d'émigration à de plus justes proportions et d'améliorer le niveau de vie.

En France, l'action régionale de la Banque a porté sur des projets d'infrastructure et, dans une moindre mesure, sur des projets industriels. Les projets en cause se situent dans les régions du Bas-Rhône-Languedoc, de la Bretagne, de la Provence intérieure, de la Basse-Normandie et du Sud-Ouest qui ont un revenu moins élevé que la moyenne communautaire

---

(1) Voir comme illustration la section suivante de ce chapitre.

et dont certaines sont marquées par l'importance des structures rurales, malgré l'exode agricole dû à l'attraction de Paris. La Banque a tenu compte dans son action de la nécessité de moderniser l'agriculture française et d'améliorer, dans les provinces, les liaisons vers les centres; parallèlement elle a contribué à réduire les retards en matière d'équipements modernes, téléphone et électrification rurale, par exemple. Dans le domaine industriel, la Banque n'a eu l'occasion d'intervenir qu'accessoirement en faveur des régions moins développées : complexes chimiques en Aquitaine, petite métallurgie en Bretagne.

En Belgique, la Banque a octroyé un prêt en faveur d'une initiative industrielle propice au développement de régions moins favorisées.

Dans la République Fédérale d'Allemagne, la Banque a financé, au titre des régions moins développées, un projet d'infrastructure dans le Nord de la Basse-Saxe et plusieurs projets industriels dans le Schleswig-Holstein, la Basse-Saxe, la Bavière et la Rhénanie-Palatinat. La démarche de la Banque consiste alors – comme, dans certains cas pour des projets situés dans le Latium ou certaines zones de France – à examiner non l'état de développement de l'ensemble de la région mais celui d'une zone plus localisée où se posent des problèmes particuliers de développement. La Banque est en outre intervenue dans le financement de projets situés à Berlin, comme l'y autorisait un complément en date du 1<sup>er</sup> avril 1960, aux Directives générales de crédit du Conseil des Gouverneurs de 1958 (1).

#### *Conversions industrielles.*

Deux raisons principales expliquent que les financements de la Banque dans le domaine des conversions sectorielles soient, au cours des dix premières années, demeurés relativement limités, comme le préoyaient d'ailleurs les Directives du Conseil des Gouverneurs de décembre 1958. D'une part deux branches importantes, le charbon et l'acier, disposaient

---

(1) Le Traité de Rome contient, en annexe, une Déclaration commune dans laquelle les six États membres « eu égard à la situation particulière de Berlin et à la nécessité de lui apporter l'appui du monde libre, soucieux de confirmer la solidarité qui les lie à la population de Berlin » déclarent qu'ils « useront de leurs bons offices dans la Communauté afin que soient prises toutes les mesures nécessaires pour faciliter la situation économique et sociale de Berlin, favoriser son développement et assurer sa stabilité économique ».

de mécanismes institutionnels spéciaux. La Banque a cependant effectué quelques financements en coopération avec la Haute Autorité de la C.E.C.A.; l'un, par exemple, concerne la création en Allemagne d'une activité de relais pour permettre le réemploi de quelques centaines d'ouvriers, d'autres (par exemple, les projets franco-allemands en Lorraine et en Sarre), participent à la fois de la conversion proprement dite et de la politique de financements en faveur de la réorganisation des entreprises au niveau européen. D'autre part, la Banque a tenu compte du fait que les difficultés structurelles qui pouvaient exister dans certaines industries des six pays n'étaient qu'exceptionnellement dues à l'ouverture des frontières; la plupart des branches industrielles ont d'ailleurs profité depuis 1958 d'une expansion généralisée, ce qui semble indiquer que les difficultés sectorielles, du moins jusqu'à présent, ressortissent en fait au problème général d'une meilleure adaptation aux exigences accrues du marché mondial et de la technologie nouvelle.

C'est surtout dans la construction navale que l'action de la Banque en faveur des conversions industrielles a été la plus significative. L'objectif a été de contribuer à l'assainissement de cette branche, soit par la création de nouvelles activités (projets Costruzioni Metalliche Finsider et Société de Mécanique de Précision de l'Atlantique), soit par le réaménagement des chantiers selon des principes de spécialisation (navires de grande dimension) et de modernisation des outillages et des installations (projets AG Weser et Monfalcone).

La Banque a contribué également à la conversion de l'industrie sicilienne du soufre en octroyant un prêt pour un projet situé en Sicile (projet Industria Siciliana Acido Fosforico S.p.A.).

#### *Rapprochement des économies des pays membres et interpénétration européenne des entreprises.*

En matière de grands réseaux de transport, la Banque, s'inspirant des orientations communautaires, a apporté son concours au financement de plusieurs autoroutes et voies ferrées dont la caractéristique était de mieux relier entre eux les différents pays membres. Ce concours a été en général d'un montant unitaire assez élevé pour permettre d'accélérer l'avancement

des travaux en leur donnant une cadence plus efficace. Dans ce domaine on citera, entre autres, les autoroutes du Brenner et du Val d'Aoste, les autoroutes Bruxelles-Paris, Roquebrune-Menton et l'Autoroute des Fleurs; ainsi que les lignes de chemin de fer Gênes-Modane, Modane-Chambéry, Bolzano-Brenner, et la liaison Nord-Sud dans la République Fédérale d'Allemagne.

La Banque s'est d'autre part intéressée au développement des modes de transport nouveaux comme en témoignent les deux prêts octroyés récemment pour des conduites de gaz naturel (projets Gaz de France et Energieversorgung Weser-Ems AG).

Les autres projets d'intérêt commun à plusieurs pays membres appartiennent à plusieurs catégories. Un des premiers projets financés par la Banque a été la construction, à Vianden (Luxembourg), d'une centrale hydro-électrique à accumulation par pompage qui facilite les échanges d'énergie entre le Grand-Duché de Luxembourg, la République Fédérale d'Allemagne et la France et correspond ainsi, sous l'angle européen, à une meilleure utilisation des ressources dans un cadre plurinational. D'autres projets visent le même objectif, par une interpénétration financière, commerciale ou technique intéressant plusieurs pays membres. Dans certains cas, les financements auxquels a participé la Banque ont été à la base de la conclusion d'accords financiers et commerciaux dans un cadre multinational. C'est ainsi qu'avec les projets Alfa Romeo, la coopération technique a été établie puis renforcée entre l'entreprise italienne et la Régie Nationale des Usines Renault et qu'avec le projet PBU (Progil-Bayer-Ugine), une coopération a été instaurée entre plusieurs grandes entreprises européennes.

La contribution de la Banque à cet effort de rapprochement et d'interpénétration s'est affirmée avec le temps : ainsi, en 1967, quatre opérations de ce genre ont été approuvées par le Conseil d'Administration. Pour l'une d'elles, le projet Hoesch, le concours de la Banque a facilité l'établissement, entre deux importantes entreprises sidérurgiques, sises l'une aux Pays-Bas et l'autre en Allemagne, d'une coopération de type durable portant sur la planification à long terme et l'harmonisation des investissements, des fabrications, de la commercialisation et de la recherche. Le projet PEC-Rhin (ammoniac, engrais) concerne un ensemble industriel

créé en commun par deux grandes entreprises française et allemande et qui sera géré par une filiale commune au sein de laquelle des échanges aussi bien techniques que commerciaux pourront se développer entre les deux grandes firmes créatrices. Les deux projets Saarlör (ammoniac, urée) correspondent à une série d'investissements complémentaires qui intéressent, en particulier, les houillères du bassin lorrain et les charbonnages sarrois. Ils contribuent au réemploi de mineurs privés de leur travail par les changements structurels qui ont affecté le marché de l'énergie, tout en créant une plate-forme industrielle nouvelle dans le triangle sarro-luxembourgo-lorrain.

De tels projets s'inscrivent dans une optique européenne fondée sur l'interdépendance et la coopération technico-financière; ils visent en même temps une productivité plus élevée, grâce à une dimension optimale. La Banque s'est également attachée à favoriser certaines initiatives qui, dans le même esprit, doivent rénover les structures industrielles, notamment en accélérant l'introduction des technologies de pointe. Une première initiative dans ce sens a été un prêt à une société dotée du statut « d'entreprise commune » reconnu par le Conseil des Ministres de l'Euratom au profit d'un projet de centrale nucléaire à Darms (Landkreis Lingen) en Allemagne.

Ainsi, l'action de la Banque dans les pays membres a-t-elle suivi quelques grandes lignes de force :

- soutien général au développement régional, en particulier en Italie du Sud;
- actions sélectives en matière de conversions industrielles;
- efforts destinés à accélérer la réalisation d'importantes infrastructures européennes;
- appui accordé à quelques initiatives d'envergure allant dans le sens d'un rapprochement entre des entreprises européennes ou aboutissant à la création d'un réseau d'industries particulièrement dynamiques.

### **Prêts dans les pays associés.**

L'élargissement géographique des activités de la Banque n'allait pas sans lui poser certains problèmes. Tandis que l'action dans les pays membres

offrait une image assez homogène, il apparaissait que les financements dans les pays associés ne pouvaient être ramenés à un modèle uniforme, d'où un certain nombre de conséquences sur le plan des ressources et des modalités de prêt. La diversité des situations était d'ailleurs reconnue par les accords d'association qui ont pris en considération, entre autres, le niveau de développement économique et la situation de la balance des paiements des différents associés.

Dans le cas de la Grèce, la Banque a effectué ses opérations sur mandat des États membres et avec leur garantie, mais sur ses ressources propres. Pour la Turquie, les prêts de la Banque sont octroyés, sur ressources des États membres, dans le cadre de la Section Spéciale; les conditions, en particulier le taux d'intérêt, sont spécialement adaptées à la situation particulière des paiements de ce pays. Pour les États africains et malgache associés et les pays et territoires d'outre-mer, la Banque intervient, sur ses propres ressources, en ce qui concerne les opérations strictement bancaires, jusqu'à concurrence d'un montant de 70 millions d'unités de compte; elle intervient également dans l'instruction et la gestion de prêts sur les ressources du deuxième Fonds européen de Développement, pour un montant de 50 millions d'unités de compte; les opérations effectuées à ce dernier titre sont du ressort de la Section Spéciale (1).

L'activité de la Banque dans les pays associés a été étroitement liée aux orientations et aux dispositions contenues dans les différents traités. L'infrastructure a tenu dans les financements une part importante, plus des deux tiers; il s'est agi notamment des grands aménagements agricoles et de l'énergie, puis à un moindre degré des transports.

Les financements industriels ont posé à la Banque de difficiles problèmes. Encore qu'il soit nécessaire de faire une distinction nette entre la Grèce et la Turquie, qui disposent déjà d'une certaine assise industrielle, et d'autre part les États africains et malgache, qui entrent pour la plupart dans la toute première phase de l'industrialisation, certains caractères communs sont apparus en matière de financements bancaires à l'industrie. D'une

---

(1 Cf, pour une description générale des procédures d'intervention de la Banque dans les États africains et malgache et dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer, et en Turquie, les Rapports Annuels de 1963 (p. 63) et 1964 (pp. 51 et suivantes).



manière générale, la gamme des projets industriels dans ces pays semble incomplète et caractérisée par la présence de projets de très grande envergure: exploitation des ressources minières, ensembles pétrochimiques ou sidérurgiques, etc. et, tout à fait à l'opposé, de projets de dimension modeste concernant surtout des industries traditionnelles. Entre ces deux catégories, là où dans les pays industrialisés se situent de nombreuses industries de biens de production, de biens intermédiaires ou de productions finales de grande série, la phase initiale ou intermédiaire de l'industrialisation semble n'offrir que relativement peu d'opportunités d'investissement.

La Banque s'est efforcée d'apporter son concours sur l'ensemble de la gamme ainsi présentée. Au titre des grands projets, elle est intervenue dans les financements relatifs à une grande usine d'alumine et d'aluminium en Grèce (investissement total estimé à 133 millions d'unités de compte), à l'exploitation de la potasse au Congo (investissement total estimé à 82 millions d'unités de compte), à la fabrication de papier en Turquie (investissements totaux pour deux projets estimés à plus de 50 millions d'unités de compte). Dans ces quatre projets, l'objectif essentiel était de mettre en valeur les ressources naturelles et d'améliorer la balance des paiements.

Pour les projets de taille moyenne, la Banque a apporté son concours au financement de raffineries de sucre, d'usines de ciment, d'usines d'engrais, d'industries textiles de moyenne dimension, d'usines de pneus, etc. Ces projets – d'une dimension allant de quelques millions à une quinzaine de millions d'unités de compte – sont en général destinés à assurer la couverture des besoins de base, notamment pour l'agriculture, la construction et certains aspects de la consommation.

Enfin, la Banque est intervenue dans les projets moins vastes, plus diversifiés ou traditionnels (industries alimentaires, matériaux de construction, petite industrie chimique, etc.). Pour les projets de cette nature, la Banque s'est efforcée de mettre au point des procédures destinées à faciliter le financement et a ainsi conclu (ou, dans le cas de la Grèce, négocié) des accords de coopération, sous la forme de contrats-cadre, avec des institutions particulièrement compétentes, en particulier des banques de développement.

### *Grèce.*

A la fin de 1967, la Banque avait approuvé 15 prêts pour 68,9 millions de dollars. Aux termes du Protocole 19 de l'Accord d'Association, les financements de la Banque pouvaient atteindre 125 millions de dollars pendant une période de 5 ans s'achevant à la fin d'octobre 1967. Le Protocole Financier étant arrivé à expiration le 31 octobre 1967, la Banque a cessé pour l'instant son activité en Grèce.

Aux termes de ce protocole, deux tiers de l'activité prévue pouvaient porter sur des projets d'infrastructure susceptibles de bénéficier de bonifications d'intérêt. Cette orientation a été effectivement respectée. Considérant l'insuffisance du réseau routier, la Banque a donné une certaine priorité à ce secteur dans lequel quatre financements ont été approuvés en faveur du Fonds Routier National. En matière d'irrigation, trois financements (plaines de Salonique, Karditsa et Pinios) ont été approuvés et dans le domaine de l'énergie, un prêt l'a été en faveur de l'Entreprise Publique d'Électricité. Dans le secteur de l'industrie de transformation, 7 prêts ont été approuvés pour un montant de 16 millions de dollars.

### *Turquie.*

A la fin de 1967, la Banque avait approuvé 22 prêts pour 103,3 millions d'unités de compte pour des projets situés en Turquie.

Les trois quarts (en montant) de ces prêts concernent des projets d'infrastructure, l'énergie surtout, avec un projet de très grande envergure (le projet Keban – constitué par la construction d'un barrage et d'une usine électrique, mais aussi par un réseau de transmission à longue distance) et deux autres projets plus modestes : Gökçekaya et Kovada. Dans le domaine de l'irrigation, la Banque a participé au financement du projet Gediz.

Pour les projets industriels, la Banque a été amenée à apporter un concours assez important à l'industrie du papier. En effet, les projets financés (SEKA-Çayçuma et SEKA-Dalaman) ont un intérêt particulièrement élevé pour la balance des paiements et peuvent contribuer à une

meilleure exploitation des ressources forestières turques. Dans le secteur des biens intermédiaires, elle a également participé activement au financement des industries du ciment et des engrais.

Les montants engagés dans les autres branches ont été moins importants. Il s'agit de projets assez diversifiés dans l'industrie mécanique (tubes, tréfilés), les textiles (coton et fibres synthétiques), et les industries du pneu, du verre à vitre et des biens d'équipement ménager. Les prêts pour les projets du secteur privé ont été consentis par l'intermédiaire de la Banque de Développement Industriel selon une procédure originale, grâce à laquelle des conditions de crédit différentes sont appliquées à l'emprunteur final et à l'État turc; pour ce dernier, les conditions de crédit sont plus libérales, compte tenu de la situation particulière de la balance des paiements du pays.

La Banque est ouverte à des interventions sur l'ensemble du territoire turc; cependant, son action s'est largement concentrée, en ce qui concerne le secteur industriel, sur les régions d'Istanbul-Marmara qui, bénéficiant d'un degré d'industrialisation plus élevé, sont naturellement propices à l'éclosion d'initiatives industrielles plus nombreuses.

*Etats africains et malgache associés et Pays et Territoires d'Outre-Mer associés.*

L'action de la Banque pour les États africains et malgache associés et les pays et territoires d'outre-mer associés doit être replacée dans l'ensemble des programmes de financement prévus par les accords d'association qui prévoient pour la période 1964-1969 un financement communautaire global de 800 millions d'unités de compte, dont 70 millions au titre de prêts bancaires normaux.

C'est à ce dernier titre qu'à la fin de 1967, sept prêts avaient été approuvés pour 21 millions d'unités de compte: un projet d'énergie (Enelcam) et un projet mixte agricole et industriel (Société Sucrière du Cameroun) au Cameroun, un projet minier au Congo-Brazzaville (Compagnie des Potasses du Congo) et quatre projets industriels en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Cameroun (usine de conditionnement de bananes, engrais, aluminium, textiles).

L'action de la Banque, compte tenu de l'importance des sommes disponibles à titre de dons et de la nécessité de prendre en considération la capacité d'endettement, a été jusqu'à présent concentrée sur quelques pays comme le Cameroun, le Sénégal et la Côte-d'Ivoire. Dans d'autres pays, la Banque peut également intervenir si le projet est susceptible d'améliorer considérablement la situation de la balance des paiements, comme le montre le cas du projet financé au Congo-Brazzaville.

Malgré leur petit nombre, les prêts de la Banque pour l'Afrique ont, dans certains cas, des effets assez importants. Le coût des quatre projets camerounais représente le quart des investissements industriels (y compris énergie et mines) inscrits dans le plan quinquennal 1966-1971 et leur réalisation devrait se traduire par une augmentation de quelque 15% de la valeur ajoutée du secteur industriel camerounais. Dans le cas de la potasse du Congo-Brazzaville, l'effet sera équivalent à une augmentation de plus de 10% des recettes totales de la balance courante des paiements des années récentes.

### 3. L'INCIDENCE ÉCONOMIQUE DES PRÊTS

En apportant son concours au financement de projets industriels ou de projets d'infrastructure, la Banque s'efforce d'aligner son action selon les grandes orientations d'ensemble qui viennent d'être mentionnées, mais les prêts de la Banque ont également une incidence économique plus directe et plus localisée.

Il serait difficile, à la fois pour des raisons d'ordre pratique et de méthodologie, d'estimer l'effet économique cumulé de tous les prêts de la Banque. En outre, une telle démarche ne serait guère adaptée à l'action de la Banque, assez limitée sur le plan de l'économie générale et dont le Traité et les statuts soulignent le caractère complémentaire et sélectif. D'ailleurs, la période écoulée est trop courte pour permettre de porter un jugement approfondi sur l'évolution des entreprises bénéficiaires des prêts.

Aussi convient-il d'évaluer les résultats économiques des prêts en se limitant, par exemple, au cadre régional. On peut, en effet, constater que l'action de la Banque a été significative là où une certaine concentration

des financements a pu être réalisée. Du début de son activité à 1966, la contribution de la Banque a ainsi représenté le cinquième des prêts accordés pendant cette période par le CIS en Sardaigne, le quinzième des prêts accordés par l'IRFIS en Sicile et le douzième des prêts accordés par l'ISVEIMER dans le Mezzogiorno continental. Pour l'ensemble de l'Italie du Sud et les Iles, la proportion est de 10% des crédits accordés par les instituts spécialisés pour les huit années 1959 à 1966. De même, les financements apportés par la Banque dans les pays associés peuvent jouer un rôle d'appoint significatif. La pleine utilisation des disponibilités en prêts prévues par les accords d'association correspondrait à des déboursements annuels de l'ordre de 10% des importations annuelles de capital public en Turquie, de l'ordre de 20% en ce qui concerne la Grèce et de l'ordre de 5% pour les E.A.M.A., compte tenu également des prêts à conditions spéciales financés sur ressources du deuxième Fonds européen de Développement.

La nécessité d'évaluer à l'échelle régionale l'effet des prêts sur l'économie conduit à s'interroger sur l'expérience de la Banque en prenant un cas concret : c'est ce qui a été fait ci-après pour une zone de la région administrative italienne de la Campanie.

La zone étudiée constitue la frange côtière du Sud-Ouest de la Campanie. La Campanie comprend cinq provinces : Naples, Caserte, Salerne, Bénévent et Avellino; la zone étudiée englobe la première (à l'exclusion de la ville de Naples) et la majeure partie des provinces de Caserte et de Salerne; elle couvre une superficie de 2.900 km<sup>2</sup> et compte une population de 3,5 millions d'habitants.

Le problème économique de cette région présente, avec certains traits communs à l'ensemble du Mezzogiorno, des caractères bien spécifiques. Les offres d'emploi sont insuffisantes, le chômage (5 à 6% de la population active en 1967) et le sous-emploi, en particulier dans l'agriculture, l'artisanat et les services, sont élevés et le revenu moyen est très au-dessous du revenu du Nord et du Centre (1). Mais l'économie y est fortement influencée par le rôle économique de Naples, ville très peuplée et aux activités artisanales

---

(1) En 1966, le revenu moyen par habitant s'établissait à 84% de la moyenne italienne pour la province de Naples, à 63% pour la province de Salerne et 56% pour la province de Caserte.

très nombreuses (1), et par la géographie qui fait distinguer, de la côte vers l'intérieur, trois zones assez différentes.

La ligne directrice des programmes économiques de la région est de provoquer le développement économique accéléré d'une « zone d'intervention active » (située à l'extérieur de la ville de Naples et s'étendant de Caserte à Salerne). Cette zone-tampon remplit la double fonction d'atténuer la pression d'urbanisation à Naples même et d'absorber le courant d'émigration des zones situées plus à l'intérieur du pays. Certains résultats encourageants ont déjà été obtenus puisque, si de 1951 à 1961 la population résidente de la province de Naples s'est accrue rapidement, le taux d'accroissement a nettement baissé depuis, tandis qu'une évolution inverse se produisait précisément dans les provinces de Salerne et de Caserte. En outre, l'émigration nette vers l'étranger dans l'ensemble de la Campanie, qui avait atteint un maximum de 31.000 personnes en 1961, a ensuite baissé pour ne s'élever qu'à 10.000 personnes en 1965. Enfin, le taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière dans la Campanie a été assez élevé ces dernières années.

La Banque a contribué, de 1958 à 1967, au financement de deux projets d'infrastructure énergétique et de dix-neuf projets industriels dans la zone étudiée (voir tableau 5). Le montant des prêts a porté sur 73,2 millions d'unités de compte pour des investissements dont le coût était estimé à environ 340 millions d'unités de compte. En dix ans, la Banque a ainsi contribué à des investissements qui se montent très sensiblement à 100 unités de compte par habitant de la zone. Celle-ci a bénéficié d'environ 14% des interventions de la Banque en Italie et d'environ 8% de ses interventions sur ressources ordinaires.

Mis à part les deux projets d'infrastructure énergétique (construction de deux centrales d'une puissance installée de 300 MW pour l'une et de 103 MW, en énergie de pointe, pour l'autre, ce qui après réalisation correspondra à une possibilité de production d'environ les deux tiers de la consommation de la Campanie en 1965), les dix-neuf projets industriels

---

(1) La ville de Naples avait une population de 1,3 million d'habitants en 1966. La densité de population de la zone côtière dépasse 1.000 hab./km<sup>2</sup>. A Naples, la population travaillant dans l'industrie est de 145 au km<sup>2</sup> contre 66 pour l'Italie entière, ce qui reflète la présence de nombreux petits artisans.

pour lesquels la Banque a apporté son concours peuvent être regroupés, par secteur, de la manière suivante :

	Nombre	Coût estimé de l'investissement (en millions d'u.c.)	Prêt de la B.E.I. (en millions d'u.c.)
– Industrie mécanique	8	45,3	14,9
– Industries de base (1)	5	203,0	31,7
( <i>dont sidérurgie exclue</i> )	4	24,8	7,7
– Autres industries (industrie alimentaire, matériaux de construction (ciment exclu), etc.)	6	17,6	5,6
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>265,9</b>	<b>52,2</b>
( <i>dont sidérurgie exclue</i> )	<i>18</i>	<i>87,7</i>	<i>28,2</i>

(1) Sidérurgie, verre, papier, chimie des intermédiaires, ciment.

L'action de la Banque dans la zone considérée a donc été caractérisée par un effort particulier en faveur des industries mécaniques et par une intervention unique, mais d'un montant important, dans le secteur de la sidérurgie. Cette action s'est complétée de quelques interventions dans l'industrie de base et dans les autres industries.

Cette répartition répond schématiquement à deux préoccupations essentielles. En premier lieu, la Banque s'est efforcée de favoriser le développement d'activités plutôt traditionnelles dans la région où les industries navales, le bâtiment et les industries alimentaires ont toujours joué un rôle important. Le cas du financement Italsider à Bagnoli se présentait dans cet ordre d'idées assez différemment des autres financements visant la construction ou l'agrandissement d'unités de petite ou moyenne dimension (usine de fruits et légumes déshydratés, cimenterie, céramiques, verre). L'établissement de Bagnoli était au contraire l'un des plus grands employeurs de la région (5.400 personnes). L'objet du projet a été l'extension rationalisée des capacités par substitution d'une aciérie LD aux anciennes installations Thomas et Martin.

Ensuite la Banque a encouragé par ses financements la création ou l'agrandissement de quelques entreprises de mécanique aux fabrications

relativement élaborées : appareils de mesure et de régulation, thermostats, machines de bureau. Simultanément, elle est intervenue, dans la même branche, en faveur d'établissements dont les techniques sont plus traditionnelles : charpentes métalliques légères, éléments pour constructions préfabriquées et, surtout, moteurs Diesel.

Il serait intéressant d'évaluer l'incidence des prêts en examinant pour chaque projet pris séparément l'évolution des principales données techniques, économiques et financières, à compter de l'implantation de l'entreprise. Mais un bon nombre des projets étudiés en sont encore aux premiers stades d'exploitation. Il faut donc, en considération du manque de recul, se contenter d'évaluer leurs caractéristiques économiques prévisionnelles en tenant compte notamment des incidences conjoncturelles.

On constate sur la base des comptes prévisionnels, en laissant à part le projet Italsider en raison de ses caractéristiques très particulières, que les projets financés par la Banque ont une productivité relativement élevée. Le rapport valeur ajoutée/investissement s'établit aux environs de 0,8. L'intensité de capital, c'est-à-dire le montant d'investissement fixe par personne occupée, est de 17.500 unités de compte en moyenne; l'évolution réelle a quelque peu relevé ce montant. Les projets financés par la Banque ont fait preuve à cet égard d'une assez grande dispersion : une analyse détaillée montre que les projets concourant à la fabrication de produits à technique relativement élaborée se rangeaient généralement parmi ceux où l'intensité du capital était comparativement faible, tandis qu'elle était assez élevée pour les industries de base, en particulier les cimenteries et les verreries.

Au total, les financements de la Banque dans la zone ont contribué à la création de 4 à 5.000 emplois directs et au maintien d'environ 6.000 emplois menacés par l'évolution technologique. Or, on a constaté qu'en Italie durant la dernière décennie, à la création d'un emploi direct ont été associées en moyenne période celles d'un emploi indirect dans le secteur secondaire et d'un emploi induit dans les secteurs secondaire et tertiaire. Il en résulte que l'effet cumulé produit sur l'emploi par les projets financés par la Banque dépasse 15.000 postes; à quoi il convient d'ajouter le maintien de 6.000 emplois, entraînant à son tour celui d'une dizaine de milliers d'emplois indirects et induits. L'assise productive ainsi créée



ou maintenue, et à laquelle la Banque a apporté un concours partiel par une contribution complémentaire de financement, est certainement importante puisqu'elle est équivalente en chiffres d'emplois à la base industrielle typique d'une agglomération semi-industrielle de l'ordre de cent mille habitants (comme la ville de Nîmes en France).

Il est également intéressant de noter que, toujours selon les comptes prévisionnels, la valeur ajoutée brute réalisée par les dix-neuf entreprises devait dépasser largement 100 millions d'unités de compte par an, dont 50 millions d'unités de compte affectés aux salaires et 25 millions, aux intérêts débiteurs et aux impôts. Aux revenus primaires s'ajoutent les revenus indirects ou induits.

Enfin, on a pu constater, à l'expérience, à côté de quelques cas de croissance plus modérée que prévu, l'expansion encourageante de certains des projets financés. Cette expansion s'est manifestée par des taux annuels

Tableau 5 — PROJETS FINANCÉS PAR LA BANQUE DANS LA ZONE ÉTUDIÉE (1958-1967)

<i>Localisation du projet et bénéficiaire du prêt</i>	<i>Objet</i>	<i>Secteur</i>	<i>Montant des prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Montant du coût estimé des projets (millions d'u.c.)</i>
<b>A. INFRASTRUCTURE</b>				
<i>Province de Caserte</i>				
Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (Enel)	Centrale hydro-électrique	Énergie	6,0	
<i>Province de Salerne</i>				
Ente Nazionale per l'Energia Elettrica (Enel)	Centrale thermique	Énergie	15,0	
Total infrastructure			21,0	74,0
<b>B. INDUSTRIE</b>				
<i>Province de Caserte</i>				
Texas Instruments Italia S.p.A.	Appareils de régulation	Mécanique	0,6	
Soprefin S.p.A. - Società Prefabbricati Finsider	Charpentes métalliques légères	Mécanique	1,6	
I.R.C.O.M. S.p.A. - Industrie Riunite Costruzioni e Prodotti Modulari	Éléments pour constructions préfabriquées	Mécanique	1,4	

Tableau 5 — PROJETS FINANCÉS PAR LA BANQUE DANS LA ZONE ÉTUDIÉE (1958-1967)  
(suite)

<i>Localisation du projet et bénéficiaire du prêt</i>	<i>Objet</i>	<i>Secteur</i>	<i>Montant des prêts de la B.E.I. (millions d'u.c.)</i>	<i>Montant du coût estimé des projets (millions d'u.c.)</i>
A.V.I.M. S.p.A. - Antibiotici e Vitamine per l'Industria Mangimistica	Antibiotiques et vitamines (usage zootechnique)	Chimie	0,6	
Sibelco Italiana S.p.A.	Séchage et broyage de sables siliceux	Matériaux de construction	0,2	
Fabbrica Pisana di Specchi e Lastre Colate di Vetro della Società Saint-Gobain	Glacerie (agrandissement)	Verre	2,9	
I.D.A.C. - Impianto Disidratazione Agro Campano	Fruits et légumes en poudre	Industrie alimentaire	1,0	
Total			8,4	32,0
<i>Province de Naples</i>				
Ing. C. Olivetti & C., S.p.A.	Machines à écrire et à calculer	Mécanique	1,4	
Alfa Romeo S.p.A.	Moteurs Diesel	Mécanique	5,0	
Alfa Romeo S.p.A.	Moteurs Diesel (agrandissement)	Mécanique	2,2	
Italsider S.p.A.	Agrandissement et modernisation	Sidérurgie	24,0	
C.I.S.A. Viscosa-Compagnia Industriale, Società per Azioni per le Produzioni Viscosa	Viscose (agrandissement)	Chimie	0,8	
Italtubi S.p.A. - Società Riunite Gimfa-Italtubi	Amiante-ciment (agrandissement)	Matériaux de construction	1,1	
Cementir - Cementerie del Tirreno S.p.A.	Cimenterie (agrandissement)	Matériaux de construction	1,0	
Société privée	Cellophane	Papier	3,0	
Total			38,6	218,0
<i>Province de Salerne</i>				
Landis & Gyr Italiana S.p.A.	Thermostats	Mécanique	1,6	
Landis & Gyr Italiana S.p.A.	Thermostats (agrandissement)	Mécanique	1,0	
S.p.A. Ceramica Matteo d'Agostino & C.	Produits céramiques (agrandissement)	Céramique	0,6	
Ideal Standard S.p.A.	Porcelaines sanitaires	Céramique	2,0	
Total			5,2	16,0
Total industrie			52,2	266,0
TOTAL			73,2	340,0

élevés et par la nécessité d'augmenter les capacités au bout de quelques années. Parfois, des liaisons techniques sont apparues entre les divers projets financés, révélant, sur une échelle encore modeste, une action d'entraînement.

\* \* \*

Les dix premières années de la Banque ont mis en relief le rôle qu'elle peut jouer dans le développement de l'intégration européenne. La Banque, en s'inspirant des dispositions du Traité, a fait du redressement des zones moins favorisées, spécialement en Italie, de l'aménagement d'infrastructures européennes, spécialement en matière de grandes liaisons, et de la réorganisation et de la modernisation des structures industrielles, les principaux axes de son action. Celle-ci a été complétée, sur mandat des États membres, par une activité de développement dans les pays associés.

L'expérience a montré que, dans le respect de ses statuts, la Banque pouvait faire preuve à la fois de souplesse et d'efficacité. La souplesse est apparue surtout en matière de financements dans le cadre des accords d'association. L'efficacité a été le plus marquée là où l'action de la Banque a atteint une certaine dimension du fait de la concentration des prêts et de leur échelonnement régulier sur une période assez longue. L'action en Italie du Sud et dans les Iles, tout en demeurant complémentaire des efforts principaux, a certainement donné des résultats encourageants. De même, les prêts en matière d'axes de transport européen, de conversion sectorielle dans les chantiers navals ou encore dans certains pays associés ont constitué un appoint aux actions d'envergure entreprises parallèlement à la Banque dans ces domaines.

La nécessité d'atteindre un poids minimum pour agir efficacement et celle de faire preuve de souplesse pour faire face aux situations changeantes et à la complexité des financements posent à la Banque le double problème de la dimension et du style. Elle doit constamment rechercher l'équilibre, d'une part, entre les besoins nouveaux à satisfaire et les ressources à acquérir; et, d'autre part, entre les impératifs d'une gestion inspirée par sa personnalité bancaire et les adaptations techniques, que peut autoriser son caractère d'institut public communautaire, en faveur d'actions de financement prioritaires.

L'évolution de la Banque est évidemment liée dans une large mesure à l'évolution économique des pays membres et au progrès de l'intégration européenne. Si l'une ou l'autre venait à se ralentir, l'action de la Banque deviendrait plus difficile. Pourtant son importance ne diminuerait pas. En effet, le développement régional, la réorganisation des structures industrielles, le renforcement des structures d'intérêt commun, le sous-développement, enfin, notamment dans les pays associés, exigent encore trop d'efforts pour que l'action d'un organisme de financement créé pour appuyer ces efforts puisse s'arrêter dans sa progression.

A bien plus forte raison, le développement des politiques communes et celui de la coopération avec les pays tiers, en facilitant la tâche de la Banque, lui donnerait encore plus d'élan.

Tout en continuant et, même, en renforçant son action de base destinée à assurer un apport régulier de capitaux aux régions en retard ou en difficulté de la Communauté et à pourvoir à l'exécution des mandats financiers dans le cadre des accords d'association, la Banque est prête à apporter sa contribution à la solution des grands problèmes qui vont se présenter à la Communauté dans l'avenir. Elle est ainsi appelée à se montrer particulièrement attentive à ceux qui se dessinent dans le domaine du développement technologique.

La Banque dispose désormais d'une expérience de dix ans. Au moment d'aborder la deuxième décennie de son histoire, c'est toujours la formule du Traité qui inspire sa ligne de conduite : « contribuer au développement équilibré et sans heurt du Marché commun dans l'intérêt de la Communauté ».

1234567890  
1234567890  
1234567890  
1234567890